

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 15 décembre 2015 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du 03 novembre 2015
- ✓ Allée de Verrières : devis éclairage public
- ✓ Virement de crédit
- ✓ Vente de bois : prix du stère
- ✓ Cimetière : tarif des prestations
- ✓ Assurance statutaire : participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion
- ✓ Course cycliste organisée par le Cyclo Sport Chinonais : participation de la commune
- ✓ Questions diverses

Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Paul KAELBEL

Était excusé : Olivier DESMÉ

Était absent : Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ.

Olivier DESMÉ a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Alain MONTAS.

Paul KAELBEL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2015-12-15-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 NOVEMBRE 2015

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 03 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2015-12-15-02

ALLEE DE VERRIERES : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public Allée de Verrières qui sera réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Le montant de la participation communale pour cette opération s'élève à 5 215,03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux avec une participation communale de 5 215,03 €.

DELIBERATION N° 2015-12-15-03

VIREMENT DE CREDIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le virement de crédit suivant :

Dépenses Art 2151 – Op 45	+ 1 500 €
Dépenses Art 21534 – Op 81	- 1 500 €
Dépenses 6554	+ 500 €
Dépenses 6558	- 500 €

DELIBERATION N° 2015-12-15-04

VENTE DE BOIS : PRIX DU STERE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine vente de bois sur pied soit 10 lots.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du stère à 13 €.

DELIBERATION N° 2015-12-15-05
CIMETIERE : TARIF DES PRESTATIONS

Conformément aux articles L 2223-13 jusqu'au L 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la réalisation prochaine d'un columbarium et de cases urnes, le Conseil Municipal fixe les prix de concession pour ces installations :

Case urne pour une durée de 30 ans 400 €

Columbarium pour une durée de 30 ans

Cases pouvant recevoir 2 urnes 670 €

Cases pouvant recevoir 4 urnes 1 000 €

DELIBERATION N° 2015-12-15-06
ASSURANCE STATUTAIRE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE
A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ Que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au x service,
- ✓ Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 126 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vue la loi n°84-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide que

Article 1^{er} :

la collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision

Article 2 :

La collectivité précise que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Personnel affilié à la CNRACL : décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption
- ✓ Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2017
- ✓ Régime du contrat : capitalisation

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

DELIBERATION N° 2015-12-15-07
COURSE CYCLISTE ORGANISEE PAR LE CYCLO SPORT CHINONNAIS
PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la course cycliste organisée par le Cyclo Sport Chinonnais qui se déroulera sur la commune le dimanche 20 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à cet évènement d'offrir un prix (gerbe ou coupe).

DELIBERATION N° 2015-12-15-08
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal

discute :

- ✓ sur le journal communal de fin d'année et y apporte des rectifications notamment sur le choix de présentation,
- ✓ sur les jours de distribution des sacs-poubelles : 16 et 23 janvier 2016 de 14 h à 17 h,
- ✓ des carrières sauvages existantes sur le territoire de Chaveignes,
- ✓ de la mise aux normes de la déchetterie de Richelieu et des nouveaux horaires à partir du 1^{er} mars 2016,
- ✓ du bilan financier du marché fermier,

est informé

- ✓ du déclassement de la RD 757 (à partir du Rond Point du Pays de Richelieu jusqu'à l'agglomération de Richelieu) et de son reclassement en voie communale. Des travaux de voirie et des subventions ont été demandés au Conseil Départemental.
- ✓ de l'étude pour des travaux devant être réalisés par le SIEIL dans le secteur « La Forge-La Ferrandière »,
- ✓ de la vente du dernier terrain situé sur le lotissement de Champvent, d'une superficie de 1 155 m² pour un prix de 27 627.60 €,
- ✓ de l'avenir du SIAEP de la Région de Courcoué qui sera englobé dans une plus grande entité à partir du 1^{er} janvier 2018,
- ✓ de l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui aura lieu le 29 janvier 2016 à 19 h 30,
- ✓ de la date des vœux à la CCPR le 16 janvier 2016 à 11 h et de la commune le 22 janvier 2016 à 19 h 30.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 12 janvier 2016 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.